

# WARLUS - INFOS

#### INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE COMMUNALE

<u>Sommaire</u>	
Liste électorale	P.1
Recensement à 16 ans	<i>I</i> . 2
Le carnet de Warlus	<i>I</i> . 2
Aire de jeux	<i>I</i> . 2
Passage de la balayeuse	<i>9.3</i>
Soirée Tarti' Fête	<b>I.</b> 3
Foulées dainvilloises	<i>9.3</i>
Enguête publique	<i>9.3</i>
A vos agendas	<i>9.3</i>
Chasse à l'œuf	<i>J</i> . 4
Formations BAFA	<i>J</i> . 4

L'élection des représentants français au Parlement européen aura lieu le 9 Juin prochain. Les électeurs peuvent s'inscrire de deux manières sur les listes électorales :

- Par courrier (ou dépôt en mairie) jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin, soit jusqu'au 3 Mai 2024 inclus.
- En utilisant le service d'inscription en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 2024 à minuit.

Il est rappelé qu'aux termes des articles L 9 et L 10 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire mais nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE</a>

L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation,



peut s'inscrire directement par internet à l'adresse ci-dessus ou sur le site service-public.fr et plus précisément : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396</a>

Quelques exceptions, aux délais d'inscription, sont précisées dans l'article L 30 du code électoral. Elles concernent notamment les jeunes remplissant la condition d'âge après la clôture. Ils peuvent dans ce cas s'inscrire jusqu'au dixième jour précédant le scrutin soit jusqu'au 30 Mai 2024.

Il est demandé aux nouveaux habitants qui ne l'auraient pas encore fait, de régulariser leur situation sans attendre ces dates limites.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



#### 16 ANS: LE MOMENT DU RECENSEMENT



- Pourquoi, quand et comment se faire recenser?
- Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales à 18 ans et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand? Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

**Comment ?** Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat ou conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.





Le 12 Février 2024, Nélya BLOMMAERT est venue égayer le foyer de Monsieur Thomas BLOMMAERT et de Madame Léa JOLIBOIS, domiciliés 1 ter rue du château. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.

## AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE



Après quelques modifications, les tables de pique-nique, les jeux et les bancs installés sur la place de la mairie sont maintenant opérationnels et sont donc à la disposition des habitants de la commune et des éventuels visiteurs. L'aménagement de cette aire de jeux intergénérationnelle a bénéficié subvention d'une **FARDA** (Fonds d'Aménagement Rural et de **D**éveloppement **A**gricole) du Conseil départemental de 5 658,90 €.

Nous souhaitons que chacun soit respectueux de ces équipements mis à la disposition du public et invitons les utilisateurs à prendre connaissance des consignes de sécurité affichées à proximité.

### PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Le balayage des caniveaux de notre commune aura lieu **le vendredi 29 Mars 2024 dans la journée**. Il est demandé aux habitants de ne pas laisser leur véhicule en stationnement sur le domaine public, de façon à ne pas entraver ces travaux de nettoyage.

### RETOUR SUR LA SOIREE TARTI'FETE





Le samedi 9 Mars dernier, l'association Warlus Loisirs Animation organisait une soirée Tarti'Fête. La tartiflette confectionnée par le traiteur d'une commune voisine a été servie par les membres bénévoles de l'association. Un DJ a animé la soirée en proposant des rythmes divers qui ont permis aux amateurs de danse d'exprimer leurs talents chorégraphiques sur l'espace laissé libre à cet effet. Environ 130 personnes avaient réservé pour cette soirée, et nous avons constaté avec plaisir que de nombreux Warlusiens ont participé avec leurs invités à cette animation proposée dans notre village. L'association WLA et la municipalité remercient toutes les personnes qui ont assuré la préparation de ce moment convivial, les bénévoles qui se sont investis pour sa réussite, et tous les participants qui nous ont fait l'amitié de leur présence.

#### **FOULEES DAINVILLOISES**

Le 7Avril 2024 sont organisées les 34<sup>ème</sup> Foulées dainvilloises. De 9 h 30 à 11 h 00, le parcours empruntera des chemins situés dans notre commune. Les coureurs arriveront par les sous-bois pour rejoindre l'ancienne rue d'Arras, puis la rue et le chemin de St Omer jusqu'au calvaire et repartir vers Dainville par le chemin des halots. Des signaleurs seront placés aux endroits définis dans le plan de sécurité.

# **ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'instauration de périmètres de protection du **champ captant de Méaulens à Arras**, sera ouverte **du lundi 8 Avril au vendredi 10 Mai 2024 inclus.** Cette enquête concerne notre commune parce qu'elle se trouve dans le bassin d'alimentation du captage.

Le dossier complet en format numérique sera consultable en mairie.

## A NOTER SUR VOS AGENDAS

**Le samedi 23 Mars à 20 h 30 :** Concert de printemps (piano, violoncelle, variété française, chant lyrique, par deux jeunes) en l'église de Warlus au bénéfice du secours catholique. Entrée : 5 €

Le lundi 1er Avril à 11 heures sur la place communale : Chasse à l'œuf.

# CHASSE A L'ŒUF

Le conseil municipal vous propose de recevoir les enfants de la commune

le LUNDI 1er AVRIL à 11 heures sur la place communale pour une chasse à l'œuf.

Les enfants nés après le 1er janvier 2009 pourront y participer.

Une chasse à l'oeuf est prévue pour les enfants de moins de 7 ans et une seconde pour les 7 à 15 ans.

Quel que soit le nombre d'œufs trouvés les enfants recevront une confiserie.

Une collation sera également servie à tous les participants (enfants et parents).





#### **FORMATION BAFA**

Une formation générale BAFA est proposée à Duisans du 28 Avril au 5 Mai 2024 par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, avec des avantages spécifiques pour les habitants de la CCCA. Des tarifs préférentiels sont prévus pour les jeunes de la CCCA à 351 € ou 305 €, selon la formation.

De plus, les jeunes qui assureront les fonctions d'animateur dans un centre aéré de la CCCA peuvent prétendre au remboursement intégral de leur formation, en plusieurs fois.

Plus d'infos et inscription en ligne sur :

# www.bafaligue5962.org

ou pour tout renseignement concernant les mesures spécifiques mises en place dans les Campagnes de l'Artois, contacter Madame FORMENTINI à la CCCA au :

03 21 220 200